



J. VAN HEMELEN
ORGANISME DE CONTRÔLE ASBL

Service Externe pour les Contrôles Techniques

- Halsendallaan 5 - 1652 ALSEMBERG
tel 02/380.52.71 - fax 02/380.89.86
- Meensestraat 41 - 8500 KORTRIJK
tel 056/35.76.76 - fax 056/35.68.87

e-mail info@vanhemelen.org
TVA BE 0422.507.353

Demande n° K5642 Réf. du pv RAP AV20081128-1E

Procès verbal de visite d'une installation électrique domestique à basse et très basse tension

suivant les prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques

- Examen de conformité d'une installation électrique à basse tension (nouvelle - modification - extension) (RGIE art. 270)
- Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension (RGIE art. 271)
- Visite de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension avant renforcement du raccordement au réseau publique de distribution (RGIE art. 276)
- Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension lors de transfert de propriété (RGIE art. 276 bis)

Propriétaire/gestionnaire/exploitant Nom	RESIDENCE LE CEDRE		Prénom		Code postal	
Adresse	ROUTE D'ATH 297	7050	Commune	JURBIZE		
Installateur	NV ELEKTRIEK ESENWEG 112		8600	Commune	DIKSMUIDE	
N° de TVA	BE444.242.578					
ou n° carte d'identité		Date de remise	/ /	Commune		
Lieu de la visite	Appartement 4			Code postal	7050	
Adresse	ROUTE D'ATH 297			Commune	JURBIZE	
Code EAN	541449060006395350					
Type d'installation	<input type="checkbox"/> install. temporaire / raccordement provisoire pour chantier / festivités <input checked="" type="checkbox"/> unité d'habitation (maison, appartement, autres) <input type="checkbox"/> unité de travail domestique <input type="checkbox"/> parties communes d'un ensemble résidentiel					

Description générale du branchement		Description générale des circuits et leurs protections	
U _{nom} (V ca/cc)	1N400V		
Ø câble d'alim. (mm²)	XVB4x10	40A0.3A AVEC	
I _{nom} branchement (A)	MAX 40A	1 AUT 32A2P	
Type d'interrupteur général	GI AUT	1 AUT 16A2P	
Nombre de tableaux	1	5 AUT 20A2P	
Nombre de circuits terminaux	11	40A0.03A AVEC	
Type de prise de terre	BOUCLE	4 AUT 20A2P	
Protection diff. générale	40A 0.3A		
Protection diff. supplément.	40A0.03A		

Appareils de chauffage fixes (nombre - kW) :		Examen effectué suivant : procédure T.D.E.01	
Mesures	Appareil de mesure, appareil dont l'inspecteur est titulaire	50_MΩ	Continuité conducteurs PE & OK
Résistance de la prise de terre :	1,2_ _ Ω Niveau d'isolement (250/500/1000V) :	Fonctionnement des protections différent.	OK

Infractions (RGIE art.) / Remarques (Rem.)	
NEANT	
Remarque : Meuble salle de bains, meubles de cuisines et les armatures de lumières ne sont pas encore placer	
<input type="checkbox"/> Visite supplémentaire à l'examen (réf.) : RAP /	

Conclusion	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.).	
= Les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique sont rendues inaccessibles par scellage. Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été visés / à nouveau visés. Le prochain contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. (art. 271)	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.).	
<input type="checkbox"/> Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le :	
Prochaine visite de contrôle au plus tard :	28 / 11 / 2033_
Agent-visiteur (nom - n° - signature)	Van de Velde Alain VH30 i.o. G. De Boever Afdelingshoofd
Date de la visite :	28 / 11 / 2008

RAP-E-901F (01.07.2008)